Bulletin diocésain paroissial

Le prochain numéro du Bulletin diocésain paroissial portera la date du dimanche 19 Janvier. Nous prions Messieurs les Curés de nous envoyer leur copie spéciale AU PLUS TARD pour le lundi matin 13 janvier.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 10 janvier 1907
Présidence de M. Meusy, vice-président

Encore les apaches anticléricaux

L'AGRESSION DU PATRONAGE DES « ALPINS » A CROIX

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire les magnifiques fêtes de la Jeunesse Catholique présidées à Roubaix par Mgr Delamaire. La fête était trop belle. Il fallait bien qu'à l'exemple de ceux de Paris les anticléricaux de la région fissent montre de leurs mœurs d'apaches.

Nous avons raconté en son temps l'agression du Cercle de Croix « Les Alpins », à la sortie de la fête du soir du 4 novembre.

Les prévenus sont deux frères : Jean et François Desmacker. Jean a 28 ans, il est marié ; son frère François, 25 ans, est célibataire. Tous deux sont apprêteurs à Roubaix. Leur but anticlérical est évident. Ils en voulaient principalement au drapeau de la Fédération de la Jeunesse Catholique confié ce soir-là aux Alpins et que les jeunes gens ramenaient à leur cercle. Les témoins nous apprendront quels procédés d'apaches ils ont employés.

Jean et François Desmacker interrogés par le président nient effrontément. Jean prétend qu'il n'a jamais été présent sur les lieux de la rixe. François dit : « Je n'ai pas frappé. J'ai reçu dès le début de la séance un coup de bâton qui m'a étendu à terre. On m'a probablement pris pour un autre de la bande ». Il y avait donc une bande d'apaches organisés ! L'aveu est intéressant à retenir. François reconnaît seulement qu'étant étendu à terre il a jeté une bouteille, une petite bouteille, dit-il, au milieu des jeunes gens.

Les témoignages

M. l'abbé Paul Delaeter, vicaire à Croix, est le directeur du Cercle des Alpins. Il revenait avec ses jeunes gens par la rue de Lille. Le drapeau avait été roulé dans sa gaîne.

« Nous étions arrivés, dit M. l'abbé Delaeter, près de la rue des Arts. A ce moment deux individus portirent d'un cabaret. Ils chantaient l' « Internationale » ,puis une chanson tout à fait immorale. Deux de nos jeunes gens nous quittèrent pour rentrer chez eux. Nous attendîmes un moment, car les individus les suivaient. Ils ne purent atteindre nos deux jeunes gens, ceux-ci étant rentrés précipitamment chez eux.

Les deux individus revinrent alors sur nous. L'aîné est venu derrière nous longeant les maisons, l'autre s'est présenté par devant, ayant en la main non pas une petite bouteille mais un litre. Il nous demanda : « Qu'est-ce que vous faites ici ? » Voyant à qui nous avions affaire, nous ne répondîmes pas.

Jean Desmacker porta un coup de tête dans le dos d'Albenbrebeken mais il ne réussit pas à le faire tomber. Il se jeta alors sur Jean Damme. Celui-ci riposta et fit tomber Jean Desmacker à terre. C'est alors qu'à mes côtés, Defrance reçut de François Desmacker un coup de bouteille sur l'oreille droite.

Ne voulant pas frapper, nous nous enfuîmes. Les deux individus nous poursuivirent. Environ 400 mètres plus loin, Potage reçut de François Desmacker un coup de bouteille qui lui fendit la lèvre. François se jeta ensuite sur Martinage qui tenait le drapeau et lui porta un coup de poing sur la tête. Je portai alors à François un coup de bâton qui le fit tomber. La scène finit ainsi ».

Les autres témoins racontent la rixe avec les mêmes détails. Urbain Potage, un jeune homme de 21 ans, par suite du coup reçu à la lèvre, a été 15 jours malade.

Albenbreucken a été simplement égratigné. Vandamme qui a reçu un coup de poing sur le nez n'a point subi d'incapacité de travail.

Les condamnations

Tels sont les faits :

Une attaque nocturne. Des coups portés avec un litre, qui est déjà une arme sérieuse dans la main d'un homme solide. Des coups qui ont causé à l'une des victimes 15 jours d'incapacité de travail, qui ont été portés sans aucune provocation. Tout cela, vaut bien peut-on croire, au moins quelques jours de prison. Mais le tribunal veut se montrer plein d'indulgence pour les apaches anticléricaux. Ils sont condamnés : Jean, à 25 fr. ; François, à 16 fr. d'amende.

Ah s'il s'était agi d'une affaire d'inventaires ! Si des catholiques avaient effleuré par mégarde la manche d'un agent, les semaines de prison auraient plu dru ! !

Soir d'élection

C'est encore à Comines que se passe la scène de désordre que nous allons narrer. Décidément Comines depuis l'avènement de Ducarin est devenu un pays de cocagne.

La fraternité n'y est plus un vain mot. Elle se manifeste à tous propos par un touchant échange de coups de pieds et de coups de poings.

C'était un soir des élections du 28 juillet. M. Froidure, brasseur ,qui avait assisté au dépouillement du scrutin ,après la proclamation du résultat, descendait tranquillement les marches de la mairie. Les anticléricaux de Comines n'étaient nullement satisfaits du résultat.

Une bande de forcenés chantant l' «Internationale » et autres chansons de circonstance, entourèrent M. Froidure. L'un d'eux, d'un coup de poing jeta son chapeau à terre. M. Froidure se retourna pour voir qui avait fait le coup. Il fut alors assailli à coups de pied et à coups de poing.

L'agression a été si brusque que M. Froidure ne peut nous dire quels sont ses agresseurs. C'est M. Jean Delbaere ,agent d'assurances et plusieurs autres Cominois qui indiquent le rôle des divers prévenus d'aujourd'hui.

Henri Milleville, 18 ans, a porté à la victime, le premier coup de pied. Henri Boscart, 47 ans, a également porté un coup de pied à la jambe. Désiré Villers,30 ans et Achille Vanderbecken, ont également essayé sur M. Froidure l'élasticité de leurs jarrets.

M. Froidure fut un moment terrassé, car les quatre prévenus n'étaient point seuls à cogner. Au moment où il se releva, Milleville frappa encore.

Le commissaire de police, M. Floix, attiré par le bruit, accourut alors. Il voulut arrêter Milleville. Celui-ci se dégagea violemment. Ses camarades criaient au commissaire : « Il n'a rien fait ! Vous n'allez pas l'arrêter ». Boscart intervint et aida Milleville à se dégager. Il ne réussit d'ailleurs qu'à prendre sa place et fut conduit au « Bloc ».

Nos quatre anticléricaux sont donc poursuivis pour coups. Milleville et Boscart sont en outre poursuivis pour rébellion.

C'est bien le cas de répéter ce que nous avons dit à propos de l'attaque du Patronage de Croix. Les catholiques aux inventaires auraient recueilli chacun au moins un mois de prison sans sursis. Milleville et Boscart récoltent 50 fr. d'amende ; Villers, 25 fr. ; Vanderbecken, 16 fr. Où égalité !

Après souper !

Quand Léon Martinage, 34 ans, négociant en matériel industriel à Roubaix, a fait un gai souper, il ne fait pas bon le rencontrer au coin d'une rue.

Trois jeunes ouvriers, Georges Kints, 17 ans, Louis Vinchon, 19 ans, son frère Théophile en ont fait la dure expérience.

M. Martinage donc avait bien soupé en compagnie de deux amis au café de l'Univers, à Roubaix. Il remontait la rue de la Gare quand près du Café Moderne, ils rencontrèrent nos *trois jeunes gens, trois braves ouvriers serruriers* qui revenaient de placer une cuisinière chez un client de leur patron. Il parut aux jeunes gens que les trois gais soupeurs se moquaient d'eux. L'un d'eux, Kints, en fit la remarque. Cela n'eut pas le don de plaire à M. Martinage .Celui-ci qui était en avant et avait déjà dépassé le groupe des jeunes ouvriers, revint sur ses pas et porta au jeune Kints, sur le front, un coup de poing tellement violent que le jeune homme tomba comme une masse.

Ses deux camarades s'élancèrent à son secours. Théophile Vinchon, à son tour, reçut sur l'oreille un violent coup de poing. Louis en reçut un sur l'œil.

Telle est la scène racontée par nos trois jeunes gens. Ils ajoutent, du moins Louis Vinchon qui l'affirme énergiquement, que Martinage était armé d'un coup de poing américain. Et, en fait, les certificats délivrés par le docteur, déclarent que les blessures produites proviennent certainement d'un casse-tête à dents ou d'un instrument de même genre.

Ceci, Martinage le nie absolument. Il présente un certificat du docteur Bole déclarant que, le lendemain de la scène, sa main était fortement tuméfiée. Martinage affirme que s'il avait eu un coup de poing américain, il n'eut pu s'abîmer ainsi la main.

Les camarades de joie de Martinage, MM. Gruard et Etienne Delabre, deux Tourquennois, affirment également que Martinage n'avait pas de coup de poing. Les deux joyeux soupeurs sont très-chauds dans la défense de leur camarade. Etienne Delabre obtient même un joli succès d'hilarité. Comme il mène très comiquement la scène, le public ne se gêne pas pour rire tout haut. Le témoin se retourne brusquement et, s'adressant au public : « Eh bien, vous autres, voulez-vous me laisser parler ». Puis, se retournant vers le tribunal : « Quand je parle, j'aime bien être écouté ». Nous voyons bien, réplique le Président, que vous aimez bien causer !

Pour excuser sa brutalité, Martinage explique qu'il emporte souvent sur lui de très grosses sommes. Le soir de l'aventure, il avait laissé 17.000 francs au café de l'Univers. Il a pris les trois jeunes gens pour des Apaches et s'est cru devoir se défendre.

Comme au cours de la scène il a menacé ses victimes d'un revolver, il est encore poursuivi pour port d'armes prohibé.

Me Delemer se porte partie civile. Il ne demande rien pour Kints qui n'a pas souffert des mauvais traitements subis. Il portera le cas de Théophile Vinchon devant une autre juridiction. Car Théophile Vinchon subira très probablement, d'après l'avis des spécialistes, un affaiblissement de l'ouïe qu'on ne peut encore évaluer. Pour Louis Vinchon, il demande 200 francs et en obtient 150 fr.

20 jours de prison et 200 fr. d'amende feront en outre saisir à Martinage la nécessité de réprimer son fougueux tempérament.

Affaires diverses

Augustin Vanderlecken, 44 ans, anciennement épicier à Tourcoing, a vendu du vinaigre additionné d'eau. 50 fr. d'amende.

— Fleurus Florin, 36 ans, domestique à Tourcoing, a, par maladresse, renversé à bicyclette. 50 fr. d'amende avec sursis.

— 15 jours à Adolphe Cuvellier, 22 ans, tourneur en bois à Lille, pour rébellion.

— Pour infraction à un arrêté d'expulsion, 15 jours à Jean Leux et 1 mois à Philippe Ida.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI

Audience du 9 janvier
Président : M. DELANGRE

Le sieur Baroitte Louis-Joseph, a prêté serment comme préposé d'octroi.

Ivresse et outrages à agents. — Derche Zélia, 25 ans, sans profession, à Douai, est poursuivie pour ivresse manifeste et injures au sous-chef de gare Coutsen et à l'agent de police Richard. 15 jours avec sursis et cinq francs d'amende.

Mendicité. — Henri Doisy, 57 ans, journalier, déjà 31 fois condamné pour le même délit. 15 jours.

—Jules Lefebvre, 41 ans, journalier, sans domicile fixe, 8 jours pour le même motif.

Vol d'une vache. — Muylle Oscar, 18 ans, domicilié à Clerckem (Belgique), est poursuivi pour vol d'une vache et 200 Albert-Léon, 30 ans, mineur à Ecaillon, comme complice.

Muylle, prétend qu'il était ivre et a voulu faire une plaisanterie. Les témoins entendus croient, au contraire, que c'était bien un vol qu'ils avaient l'intention de commettre.

Le tribunal acquitte Joos et condamne Muylle à 3 mois avec sursis.

— Clarisse Gerinain, 44 ans, boulangère à Somain, est poursuivie pour tromperie sur le poids des pains. 21 témoins viennent déclarer qu'ils ont toujours eu leur compte, et même quelquefois plus.

Il en est de même pour Louis Dubois, 40 ans, boulanger à Somain, qui fait opposition à un jugement du 26 décembre, qui l'a condamné, par défaut, à 200 francs d'amende. 15 témoins à décharge défilent.

Après une plaidoirie d'une heure et demie, le tribunal met l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu ultérieurement.

Triste enfance. — Le tribunal envoie jusqu'à 20 ans, dans une maison de correction, les enfants Jules Logeon, 7 ans, et Marcel Quentin, 9 ans ; poursuivis pour nombreux vols à l'étalage.

Pour fêter Saint-Nicolas. — Eugène Allandrieux, 38 ans, a volé du vin et du champagne dans la cave de Mlle Léontine Broux, rue des Ecoles. Dix jours avec sursis.

Chasse sans permis. — Par défaut, le tribunal condamne le sieur Charles Wellies, 38 ans, pour chasse sans permis à Faumont, à 50 francs d'amende.

Le bon beurre. — Marie Stienvenard, 47 ans, marchande de beurre, à Abscon, est poursuivie pour vente de beurre contenant 20 o/o de margarine. La prévenue prétend avoir vendu le beurre tel qu'elle le recevait de la maison Pouillaude, Monté-Couvé. Or, on fit prélever des échantillons sur les envois de la maison Pouillaude (six semaines après, c'est vrai) et tous ces envois ont été trouvés vierges de toute margarine. 50 francs d'amende.

Blessures par imprudence. — Jules Hazebrouck, 30 ans, chauffeur au service de M. Vertongen, qui est cité comme civilement responsable. Me de Waringhien présente la défense des prévenus.

M. le Président, pour réfuter un des dires de l'inculpé, Hazebrouck, dit : J'ai été presque témoin de l'accident. » Le défenseur, Me de Waringhien, saisit la balle au bond, et dit : « Dans ce cas, M. le Président, vous ne pouvez être juge. » Après quelques mots d'explications, l'incident est clos. Le tribunal condamne Hazebrouck à 25 francs d'amende.

Rebellion. — 30 jours avec sursis à Eugène Broué, 23 ans, scieur de long, à Douai, pour rébellion à l'agent de police Humbert.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAMBRAI

Audience du 8 janvier

Vol au tiroir. — Goubet Ernest, 21 ans, marchand de verres de lampes à Denain, déjà condamné plusieurs fois pour vol, pénétrait, il y a quelques temps, dans un débit à Escaudœuvres et puisait dans le tiroir-caisse.

4 mois de prison et la relégation sont octroyés.

Coups et blessures. — Charles Jacquemin, 23 ans, ouvrier agricole à Saint-Hilaire, est condamné pour coups et blessures à 2 mois de prison avec sursis et 5 fr. d'amende.

Vagabondage. — Pour vagabondage J.-B. Leclaire, 49 ans, recueille 15 jours de prison.

Vol de cheval. — Pour avoir volé un cheval à Honnechy, Dutilleux, dit Herlo Louis, marchand de chevaux, 38 ans, et Wuilliot Azéma, 23 ans, sont condamnés Dutilleux à 2 ans de prison et la fille Wuilliot à 4 mois de la même peine. — Me Rivière défendait Dutilleux.

Les vols dans les gares. — Pour vol d'un colis postal commis en gare de Busigny, les époux Trocquemet qui sont domiciliés à Briastre sont condamnés chacun à 3 mois de prison.

JEU DE DAMES

Nous rééditons un problème assez original que l'auteur a fait paraître, sous des formes similaires, dans de nombreux périodiques, notamment dans la « Croix du Nord » (1904 et 1905), le « Jeu de Dames » (Paris, 1905), le « Bavard » (Marseille, 1905), l' « Echo de Paris » (1906), ainsi que dans la « Patrie » de Montréal (1905), sur une adaptation au Damier canadien de 144 cases.

Problème 305, par G. D.
Noirs : 12 pions.

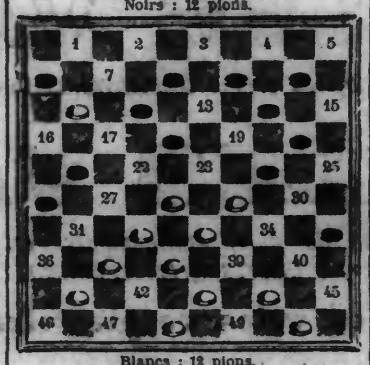

Blancs : 12 pions.
Les Blancs commencent et gagnent.

Problème 306, par RAYMOND
Noirs : 12 pions, 1 dame

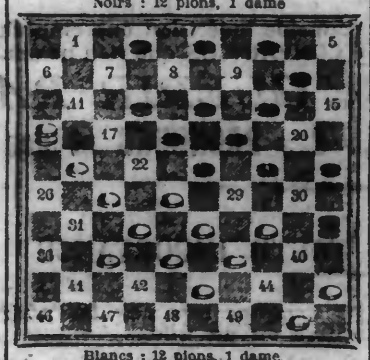

Blancs : 12 pions, 1 dame.
Les Blancs commencent et gagnent

Un beau problème inédit d'A. Raymond, à Iberville (Canada). Toutes nos félicitations et tous nos remerciements à notre jeune correspondant pour son envoi de 16 problèmes inédits, composés spécialement pour la « Croix du Nord ».

Solution du problème 297

B. 23.18 — 13.9 — 34.29 — 42.37 — 37.39
N. 15.12 — 4.13 — 45.23 — 49.42

Solution du problème 298

B. 24.21 — 37.31 — 38.32 — 32.3 — 3.8
N. 17.26 — 26.48 — 48.19 — 38.24

STRENNES AUX DAMISTES

Le Damier par G. Balédent, 4 volumes gr. in-8° jésus (2100 pages et 10.000 diagrammes) ; prix exceptionnel pour nos lecteurs : 13 francs (au lieu de 50); l'ouvrage magnifiquement relié : 25 francs. Port, 1,25.

Traité du Jeu de Dames, par L. Barteling, 2 volumes in-8° écu, 4,50 (au lieu de 15); port, 0,50.

La Tribune des Damistes, les 3 années, la première brochée, les 2 autres en fascicules : 3,50 (au lieu de 15) ; port, 0,85.

Manoury ou Philidor, réimpression des ouvrages originaux, 0,60 l'un ; port, 0,10.

Adresser toutes les solutions et communications à M. Paul, au **Damier de Wazemmes**, établissement Saint-Louis, 20, rue du Marché, où les joueurs se réunissent les dimanches, lundis et jeudis dans la soirée.

CONGRES DE 1908

Le Président du Damier Lyonnais, M. Bolze, a consacré, dans le « Progrès de Lyon », toute une série d'articles à la question toujours controversée du souffiage.

Nous avons étudié avec le plus grand soin les communications hebdomadaires qu'il a eu l'amabilité de nous adresser ; mais nous avons le regret de lui dire qu'elles n'ont modifié, en aucune manière, notre avis personnel sur la question.

Nous restons absolument partisan de la suppression du souffiage, pour des raisons multiples que nous développerons peut-être un jour en un article spécial, non moins que du maintien énergique de la règle : pion touché, pion joué, que nous voyons contestée encore, de temps en temps, par des joueurs qui pourtant ne sont plus des débutants, sous le prétexte qu'ils n'ont pas déplacé le pion.

RÉCRÉATIONS MATHÉMATIQUES

Solution de la 3e récréation

La date demandée est 1842.

$$1906 - (1900 + 10x + y) = 8xy$$

D'où :

$$y = \frac{106 - 10x}{1 + 8x}$$

équation indéterminée, qui, résolue en nombres entiers, donne pour y la valeur 2, correspondant à x = 4.

Solution de la 4e récréation

Le nombre total des chiffres nécessaire pour écrire les 1907 premiers nombres entiers est 6.521, se décomposant ainsi :

1489 fois le chiffre 1.
581 fois chacun des chiffres 5 à 7.
590 fois le chiffre 8.
488 fois le chiffre 9.
478 fois le chiffre 0.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Alexandre-Emile-Louis DESMET
Propriétaire
Bienfaiteur des pauvres de Lille

décédé à Paris, le 5 janvier 1908, à l'âge de 61 ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi, Service et Enterrements solennels**, qui auront lieu le **samedi 11 janvier**, à onze heures, en l'église Saint-Maurice, à Lille, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée au siège de l'Administration du Bureau de Bienfaisance, 29, rue des Fossés, à dix heures trois quarts. 10-11

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 9 janvier

Brest, vap. Charles ,470, dm. (bassin de la Marine).

Du 10 janvier 1908

Goole, vap. ang. Aire, 351, dm. (bassin de la Marine).
Havre, v. Amiral Hamelin, 3188, dm.
Londres, vap. ang. Clan Macanley, 1775, dm.

SORTIES du 9 janvier

Cardiff, v. suéd. Norma, 877, lège.

Du 10 janvier 1908

Newcastle, v. dan. Gratia, 1117, lège.
Boulogne, vap. Saint-André, 321, dm.
West-Hartlepool, vap. ang. West, 977, lège.
Cardiff, v. ang. Umzumbi, 2144, lège.
Plata via Bordeaux, vap. Amiral Salandrouze de Lamornaix, 2448, dm.
Glasgow ,v. Clan Macdougall, 2976, dm.
Havre, vap. Amiral Duperré, 3144, dm.
Londres, v. norv. Moringen, 354, dm.

ARRIVAGES ET DÉPARTS

St. V-de-Valenciennes est arrivé à Alger le 9 ven. de Sfax; st. V-de-Constantine est passé à Gibraltar le 9 all. à Marseille; st. V-d'Arras est parti de Bordeaux le 9 all. à Marseille; st. Frédéric Morel est arr. à Bône le 8 ven. d'Alger.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Barry 8 janv. st Cambodge	Dunkerque
Lynh 8, sl ang Unity	id
Pisagua 6, 4m Jacqueline	Port-Talbot

Pour nos Ménagères

MARCHÉS	Beurre (le kilo)		Œufs (le mille)		Pommes de terre (les 100 kilos)
Paris, 31 Décembre (pour comparaison)	Normandie 3.10 4.40		Normie Picardie		Paris ....
	Bretagne . 3.80 3.70		extra 160 150 180		Hollande 12.. 14...
	Touraine . 3.20 3.0		choix 115 125		rondes bât. 7... 12...
	Nord et Est . 3.10 3.70		ordin.		rouge sans .8... 11...
Lille, 8 janvier.	2.20 à 2.30 le kilo		10... à 20... le cent		9... à 9.50 les 100 k.
Aire, 2 janvier	3.00 à 3.20 le kilo		3.50 à 4... le quart.		..... à .... les 100 kil.
Armentières, 6 janv.	2.70 »		... ... le cent.		.... »
Avesnes, 3 janvier.	1.75 1.70 le 1/2 k.		2.25 2.50 le quart.		.... »
Bailleul, 7 janvier.	1.65 » le 1/2 k.		15... ... le cent.		6... .... »
Bergues, 6 janvier	3.50 3.30 le kilo		4.15 le quart.		... . »
Bourbourg, 7 janvier.	2.80 2.60 »		2.40 2.60 »		8... 10... »
Courtrai, 6 janvier.	2.90 3.25 »		4.00 4.40 »		8.50 9... »
Cassel, 3 janvier	1.50 1.60 le 1/2 k.		4... 4.25 »		.... »
Cambrai, 4 janvier.	1.70 1.70 »		4.50 5.00 »		10... 11... »
Cysoing, 17 décemb.	1.65 .... »		4... .... »		10... .... »
Estaires, 9 janvier	1.70 .... »		2.25 .... »		6... 8...
Etreuungt, 2 janver.	1.65 .... »		2.25 .... »		
Fourmies, 4 janvier.	1.70 1.80 »		2.60 .... »		
Haubourdin, 27 déc.	2.00 .... »		2.25 .... le 1/2 q.		....
Hazebrouck, 6 janv.	1.70 1.80 »		4.50 4.75 le quart		....
Hirson, 7 janvier	1.70 1.80 »		3.60 .... »		
Landrecies, 21 décem.	1.60 1.70 »		3.50 .... »		
Lannoy, 14 décembre.	3.70 .... le kilo		4.80 .... »		
Le Cateau, 28 décem.	1.60 1.70 le 1/2 k.		3.90 .... le quart		
Merville, 8 janvier.	2... .... »		4... .... »		
Orsi, 7 janvier	1.70 .... »		2.50 3... »		6... 8.50 »
Seclin, 6 janvier.	1.90 2.00 »		3.90 4.55 »		0.13 .... le kilog.
Solesmes, 28 décem.	1.70 .... »		3.00 .... »		10... .... les 100 kil.
Somain, 2 janvier.	2... .... »		2.25 .... le 1/2 q.		
Valenciennes, 4 jan.	1.60 1.80 »		4.50 4.70 le quart		0.95 .... les 2 kil.
Wasquel al, 13 déc.	1.80 .... »		2.10 .... le 1/2 q.		....
La Bassée, 9 janvier.	1.95 à 2... »		3.50 4... le quart		9... .... les 100 kil.

DÉPARTS :	ALLANT A :
Windan 3 janv. st Drect	Dunkerque
Santa-Rosalia 7, st Amiral Exelmans	Havre
San Francisco 6, 3m Brenn	Dublin

PASSAGES. — Malte 9, st. City of Athens, all. de Calcutta à Londres et Dque.

Suez 8, st. ang. Kiah, en route d'Adélaïde à Dunkerque.

Aden 8, st. Scottish Monarch, all. d'Adélaïde à Dunkerque.

MARCHÉS

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : 64.»» ..... pain n° 1 : 64.»» ; n° 3 : »» ; Cuite 1er jet 25.50 à ».»., 8e ».»., à.....

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. 40.»» et ».».

Betteraves, 9 janvier 1908

Froment, les 80 kil., »» »» à ».»».
Haricots, les 85 kil. : Gros plets, 34.»» ; lingots, 34.50.
Pois verts, les 85 kil. : 24.»» à 25.
Avoine, les 100 kil. : 19.50.
Fèves, les 84 kil. ...
Paille de froment, les 1000 kil. : »».
Foin de trèfle, les 1000 kil. : »».
Pommes de terre, les 100 kil. : Lesquins, ».»» ; marjolaines, 8.»» ; longues-roses, »».»» ; Magnums, 7.»» ; Beauvais, 6.».
Porcs, par demi, le kil. : 0.80
Lard frais 1er q., le 1/2 kil. : 1.00.
Jambons, le 1/2 kil. : 1.05 ; jambonnettes, 0.75.
Lard fumé, vendu sur les plans, le 1/2 k., 1.00.
Graisse fondue, le 1/2 kil. : 0.90
Tourteaux : de lin, 19.50 ; de colza, 13.»» ; mélasses à base de lin, ».».
Graine de lin, à 24.»» l'hect.

Paris, 10 janvier.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La demande est toujours assez bonne de la part de la consommation ; les raffineries maintient ses cours.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques aux usines :

En cartons de 5 kil. rangés	62 ..	à 62 50
» 1 kil. »	63 50	64 .
En caisses de 50 à 60 kil.	62 50	63 ..
» 25 à 30 kil.	63 .	63 50
» 10 kil. . .	63 50	64 ..
Raffinés en pains. . . .	59 50	60 ..

Pour les sucres de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 34.50 à .. fr. ; pains, 32.50 à ...

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets . . . . en sacs	.57 50 à	58 50
Intégaliers	.57 50	.58 50
Petits déchets	.57 ..	.57 50
Sucreson poudre.	.57 ..	.57 50
Remoulus (suivant finesse).	59 50	60 ..
Glaces	.59 50	60 50
Cristallisés extra acquitté. . .	.55 25	55 75
— en poudre	.56 25	.56 75

Anvers. — Mars 5.00 vendeurs.

New-York. — Cotons. — Recettes probables: 45.000

MOIS	Précédent	1er Avr.	1e Avr.	1er Avr.
Décembre .	10.74	10 74	.....	.....
Janvier ...	10.92	10.88	10.89	10.88
Mars	10.90	10 87	.....	.....
Mai	10.88	10.79	10.76	10.79
Tendance..		Sout.	Sout.	Sout.

ASSISTANCE AUX MALADES

par un habitant de Lille

Un secours est toujours bien accueilli par ceux qui sont dans l'ennui, mais ce secours est encore plus apprécié lorsqu'il vient d'un voisin. L'expérience suivante apportera l'aide et la force aux personnes de Lille qui souffrent et se désolent de ne pas trouver de soulagement. M. F. Lemoine, 11, rue Saint-Sauveur, Lille, nous dit : « J'ai beaucoup souffert de douleurs dans les reins. Les forts accès étaient périodiques et alors je souffrais le martyre ; mais entre temps la douleur ne m'abandonnait pas et bien souvent j'étais obligé d'abandonner tout travail. Lorsque je me baissais j'avais beaucoup de peine à me redresser. Mes urines étaient irrégulières, parfois toutes troubles et brûlantes. J'essayai bien des remèdes sans résultat. C'est alors que sur le conseil d'un ami je fis usage des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Leclercq, 16, Grand'Place, Lille. A ma grande satisfaction, je me sentis soulagé dès le quatrième jour ; continuant le traitement, je ne ressentis bientôt plus la moindre douleur. C'est donc avec reconnaissance que je recommanderai les bienfaisantes Pilules Foster à tous ceux qui souffrent des reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier ».

Les Pilules Foster pour les Reins dans leur grand travail de régénération des reins en calment les membranes fatiguées qu'elles guérissent peu à peu, dissolvent l'acide urique cristallisé et débarrassent le corps des poisons qui causent la maladie. On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les Pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 francs les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 85, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 96

A MEDITER

« Le public se demande parfois pourquoi Médecins et Pharmaciens sortent si souvent indemnes des épidémies ?

« C'est parce qu'ils ne boivent comme apéritif que du BANYULS-TRILLES. »

(Extrait du « PETIT PRATICIEN » revue de Défense des Intérêts professionnels médicaux et pharmaceutiques)

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Exigez l'étiquette sur la bouteille

BOURSE DE LONDRES

10 janvier 1908	Cours précédent	Ouverture
Consolidés	83 7/8	83 7/8
Extérieurs	32 ./.	32 ./.
Turc (série D).	94 1/2	94 1/2
Banque ottomane . . .	17 1/2	17 1/2
Rio-Tinto	67 1/4	67 1/4
Consolidés Goisfied . . .	3 1/8	3 1/2
East Rand	4 1/8	4 1/8
Rand Mines	5 23/32	5 23/32
Chartered	0 18/9 ./.	0 18/9 ./.
Robinson Gold	9 ./.	9 ./.

Vous souffrez de maux de tête, de nerfs, vertiges d'estomac ; vous avez des insomnies, des migraines, et vous en cherchez la cause ; une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs. Une cuillerée à bouche de Vin Gobert à la Pepsine et à la Diastase, vous guérira complètement. 1.0 Bacon : 3 francs. Pharmacie Centrale Lille 26, r. Esquermoise.

BOURSE DE LILLE

DU 10 JANVIER 1908

Dernière jouissance	CHARBONNAGES	Cours précédent	Cours du jour
2 janv. 07	Albi	1085 ..	.... ..
31 déc. 06	Aniche	6100 ..	6100 ..
2 janv. 07	Anzin	1520 ..	1540 ..
15 nov. 06	Bully-Grenay . . .	96 75	97 50
15 nov. 06	— — 1/50	1450 ..	.... ..
1er déc. 06	Blanzy	850 ..	853 ..
15 févr. 07	Bruay (ent ère). . .	89 5	89 50
1 juillet 05	Campagnac . . .	120 ..	119 ..
1 mars 07	Carvin (cinquième)	395 ..	395 ..
3 mars 07	Carvin (entière) . .	19.0 ..	19 0 ..
Origine	La Clarence. . . .	191 ..	190 ..
1 mars 07	Courrières	2545 ..	2560 ..
Origine	Crespin (tit. verts).	71 ..	72 ..
1 déc. 06	Douchy	955 ..	956 ..
1 mai 07	Dourges (100e) . . .	308 ..	307 50
1 mai 07	Dourges (act. ent.)	....	.... ..
3 oct. 06	Drocourt 1800 . . .	1550 ..	.... ..
1 oct. 06	Drocourt (10e) . . .	440 ..	.... ..
11 déc. 06	Escarpelle	938 ..	938 ..
2 janv. 08	Ferfay.	1750 ..	.... ..
Origine	Ferques	20 ..	.... ..
Coup. 1 atl.	Flines-les-Raches. .	84 2	85 ..
31 mars 07	Lens (entier p.l. .	798 ..	799 ..
31 mars 07	Lens (1 10)	80 ..	80 ..
1 mai 07	Liévin	4240 ..	4240 ..
1 mai 07	Liévin (80e)	143 50	143 ..
19 juin 01	Ligny-les-Aire. . .	597 ..	600 ..
Origine	Marles 30 0/0 . . .	2185 ..	2199 ..
19 juin 06	Marles 70 0/0 . . .	3050 ..	3050 ..
2 janv. 07	Marles 1/20e. . . .	133 75	134 ..
2 janv. 07	Meurchin (1/5e). . .	2730 ..	2735 ..
28 févr. 07	Meurchin (act. ent).	13475 ..	.... ..
26 févr. 07	Nord d'Alais. . . .	200 ..	... ..
10 janv. 07	Ostricourt.	2040 ..	... ..
1 juillet 06	Thivencelles. . . .	790 ..	790 ..
15 nov. 06	Vicoigne (act.) . .	1411 ..	1425 ..
—	— 10e. . . .	122 ..	124 ..
	BANQUES (Actions)		
	Crédit du Nord. . .	612 ..	.... ..
	Verley-Decroix . . .	1575 ..	... ..
	Devilder et Cie . . .	1115 ..	... ..
	VALEURS DIVERSES		
	Gaz de Wazemmes	520 ..	... ..
	Rousseau	35 ..	... ..
	St-Sauveur-Arras . .	235 50	... ..
	Biache-Saint-Vaast	2410 ..	.... ..
	Denain-Anzin . . .	1 2 ..	1857 ..
	Forges St-Amand. .	811 ..	... ..
	Senelle	515 ..	... ..

Coupons détachés

2 janvier 1908 à détacher à la cote du 2 novembre. — Anzin, brut 160, net 172,80. — Albi, coupon n° 22, brut 20 fr. net nom. 19.50. port. 18.01. — Ferfay, coup. 17 brut 32, net nom. 28.80, port. 25.35. — Marles 70 0/0 (parts), coup. n° 3, brut 88,05, net nom. 36,..2, port. 35 ; Marles 70 0/0 (20e), coup. n° 3, brut 1,92, net port. 1,75.

Coupons annoncés

15 janvier. — Biache St-Vaast, coup. nom. 10 n° 31, brut 40. Sambre (Hauts Fourneaux et Laminoirs) brut et net 65 fr.